



## Extrait du registre des délibérations 2026

### DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

Séance du 09/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 16
Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

**Etaient présents :**

Dominique ANCEY, Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Gaëtan BELLANCA Daniel BELLEGARDE, Natacha BENALI, Anne BLANC Valérie DJOUADI, Isabelle FENOILLERE Magali HERNANDEZ Emilie LEBOUCHER Bernard MONTOYA Jean Marie POWWELS,

Date de la convocation 03/04/2026
--------------------------------------

**Procuration(s) :**

Xavier ANGLES donne pouvoir à Pascale VERNHES, Silvère BENALI donne pouvoir à Marc MUSCAT, Mary-Jane ROUSSEL donne pouvoir à Dominique ANCEY

Délibération 30-2026

**Objet Représentant auprès De la SPL Vaucluse Territoire** A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Brigitte NEF

Vu le Code des collectivités territoriales notamment ses articles L1522-4, L1524-1 et L1524-5

Vu le Code de Commerce

Vu les résolutions de l'AGE de la SPL Territoire Vaucluse

Madame le Maire rappelle que la collectivité de Jonquerettes est actionnaire de la SPL Territoire Vaucluse et qu'il convient dès lors de désigner une personne représentant la Mairie au sein de ces instances

Madame le Maire se propose.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de désigner Mme ANCEY, comme représentant de la Mairie de Jonquerettes au sein de la SPL TERRITOIRE 84
- **DONNE** pouvoir au Maire d'exécuter cette décision

**UNANIMITE**

Le Secrétaire de séance,  
Brigitte NEF

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Dominique ANCEY

Le Maire

- certifie exécutoire la présente délibération
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

09/04/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES  
Numéro interne de l'acte : 30-2026